



5B Concept - SAS au capital de cinquante mille Euros.
Siège social : 107 rue Armand Silvestre 92400 Courbevoie
Siret : 75047171600043

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINNAIRE

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale Extraordinaire du 03 juillet 2025. Effectué en visio-conférence

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet
A dix-sept heure,

Les associés de la société sus dénommée se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, en visio-conférence, sur convocation de Mme Laurence NIRO, conformément aux statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un nouveau Président à la suite du décès de M. Olivier CHANDES Pouvoir pour formalités

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence NIRO, lequel constate que sont également présents, en dehors d'elle-même propriétaire de 3 actions numérotées 40 et 41 et 45:

- Monsieur SIDOMMO Philippe	2 actions numérotées 42 et 43
- Monsieur GODARD Nicolas	5 parts numérotées de 46 à 50
- Indivision CHANDES	40 parts numérotées de 1 à 39 et 44

(Héritiers Indivisaires Martin CHANDES, Carla CHANDES et Matteo CHANDES, Héritiers de Olivier CHANDES Acte Notarié du 01/07/2025)

Que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 50, Soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, Mme Laurence NIRO déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – Nomination du Président

Mme Laurence NIRO est proposée pour le poste de Présidente

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Pouvoirs à la Présidence - Modifications des statuts

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la présidence, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'elle appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

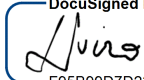
Paraphe	DS	Paraphe	DS	Paraphe	Paraphe

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix-huit heure.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé de tous les associés présents, après lecture,

Pour servir et valoir ce que de droit.

NIRO Laurence, la Présidente

DocuSigned by:

F95B99D7D23344F...
Les associés,

Indivision CHANDES
Héritiers Indivisaires :
Martin CHANDES

Signé par :

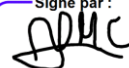
8BD3A89F3AC2483...

Carla CHANDES

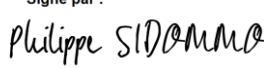
Signé par :

4E3F12A98CFE4A1...

Matteo CHANDES

Signé par :

8D75E6944F7F4E6...

SIDOMMO Philippe

Signé par :

C7F720BA889D494...

GODARD Nicolas

DocuSigned by:

A6FF76E881534C8...